

Lyon, le 23 mars 2020

Page 1 / 2

La Région Auvergne-Rhône-Alpes accorde la gratuité de ses transports (TER, cars) aux personnels concourant à la sécurité sanitaire

Pleinement engagé et solidaire du combat contre le Covid-19 que mènent les personnels sanitaires depuis le début de l'épidémie, Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région a décidé, avec Martine GUIBERT, Vice-présidente déléguée aux Transports et en accord avec SNCF, d'offrir la gratuité de ses réseaux de transport régionaux aux personnels de santé, soignants comme personnels administratifs.

Cette gratuité de transport, pour la durée de la crise, est effective à partir de mardi et s'applique pour le réseau TER (train et bus) et autocars interurbains :

- Aux personnels des établissements de santé publics et privés,
- Aux personnels des établissements sociaux et médico-sociaux travaillant en EHPAD et EHPA (établissements d'hébergement personnes âgées dépendantes – maisons de retraite),
- Aux personnels des établissements pour personnes en situation de handicap, des services d'aide à domicile, des services infirmiers d'aide à domicile, des lits d'accueil médicalisés et des lits halte soins santé, des nouveaux centres d'hébergement pour sans-abri malades du coronavirus et des établissements d'accueil du jeune enfant maintenus ouverts, les crèches,
- Aux professionnels de santé libéraux (médecins généralistes et spécialistes, sage-femmes, infirmières, ambulanciers, pharmaciens et biologistes),
- Aux personnels de crèche chargés d'accueillir en urgence les enfants des soignants,
- Aux kinésithérapeutes,
- Aux psychologues et psychiatres qui peuvent venir en aide à nos concitoyens en détresse,
- Aux personnes qui pourront se trouver en situation d'être mobilisées pour venir en appui (réserve sanitaire, bénévoles), protection civile.



Lyon, le 23 mars 2020

Page 2 / 2

Cette mesure de la Région, Autorité organisatrice des transports, doit permettre de faciliter les déplacements de ceux qui sont en première ligne dans ce combat. Ainsi aucune démarche particulière n'est requise pour en bénéficier. **Les personnes concernées devront simplement présenter un document justifiant leur fonction.**

La Région a par ailleurs demandé à la SNCF de mettre en place à partir de ce lundi un plan de transports qui assure au moins 1 aller-retour quotidien entre les principales villes de la région (un train par sens le matin, un train par sens le soir), en train ou en autocar lorsque le train ne peut pas circuler, en privilégiant le périurbain (domicile-travail).

« Depuis le début de l'épidémie, ceux qui viennent en aide aux malades, aux personnes âgées, aux plus faibles sont mis à rude épreuve et vivent des moments éprouvants. Face à leur engagement total, notre priorité est d'être à leurs côtés, de leur faciliter la tâche et de répondre à leurs besoins de manière très pragmatique. C'est la raison pour laquelle avec Martine GUIBERT nous avons décidé de leur offrir la gratuité des transports pour leurs déplacements dans les TER et autocars interurbains d'Auvergne-Rhône-Alpes »,

Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

